

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la demande de permis d'urbanisme en vue de réaménager le square Albert 1er et la Chaussée de Mons

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le 2 novembre, nous avons appris dans la presse qu'une demande de permis d'urbanisme avait été introduite par la Région en vue de réaménager le square Albert 1<sup>er</sup> et la chaussée de Mons entre le canal et le square. Ceci dans le but de « *créer une identification positive, créant des espaces de destination et de rencontre attractifs reliant les deux rives du canal* » à la place de ce qui est aujourd'hui défini comme « *une barrière urbaine accompagnée d'espaces publics délaissés* », peut-on lire dans la presse.

Chose stupéfiante, ce n'est pas un membre du Collège qui prend la parole, au nom de la Commune, au sujet de cet important projet de mobilité mais le chef de cabinet de l'échevine de la Mobilité. Ce dernier se réjouit du projet, laissant entendre que ce projet a été largement concerté avec la Commune. De notre côté, nous apprenons grâce à la presse les grandes implications qu'aura la mise en œuvre du projet. Le tronçon de la chaussée de Mons entre la rue de l'Ancienne Gare et le square Albert 1<sup>er</sup> sera mis en sens unique vers le centre-ville, et sera muni d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre. Le long du parc Albert 1<sup>er</sup>, la partie de la chaussée de Mons actuellement en direction du Pentagone sera fermée aux voitures, tout le trafic sera renvoyé au nord du square.

On s'en souviendra, au moment de la présentation du plan « Good Move » pour Cureghem, la chaussée de Mons était exclue du projet, ce que le « MR » avait considéré comme particulièrement étrange, et son double sens n'était en rien remis en question. Désormais, cette nouvelle initiative s'apparente à un achèvement des dispositions pourtant retirée par le Collège fin septembre. Ainsi, on apprend que le projet fait état de la mise en sens unique de la rue Van Lint, l'une des mesures mises en œuvre, puis retirée, du plan « Good Move » pour Cureghem.

On apprend également que le projet prévoit de mieux sécuriser certains carrefours, de créer de nouvelles pistes cyclables de créer de nouveaux espaces verts ou des plantations ou encore de supprimer un certain nombre de places de stationnement. L'enquête publique devant s'achever le 28 novembre.

Le Collège, faute d'avoir présenté ce projet au Conseil, peut-il nous répondre à tout le moins sur certaines questions :

- Pourquoi ce projet de mobilité complémentaire au plan « Good Move » pour Cureghem n'a-t-il pas été présenté au Conseil communal ?
- Pour quelle raison, la Commune s'est-elle exprimée au sujet de ce plan de mobilité via un chef de cabinet et non un membre du Collège ? Est-ce une nouvelle modalité de communication visant à « soulager » les membres du Collège ?
- Ce projet a-t-il fait l'objet d'une large consultation citoyenne comme le Collège s'y était engagé pour toute nouvelle évolution en termes de mobilité dans le quartier ?
- Le Collège peut-il nous informer des avis des services de secours au sujet de ces réaménagements ? Les commerçants et entreprises du quartier ont-ils été consultés ?
- Le Collège est-il unanime quant au processus d'élaboration de ce projet de mobilité ?

- Ce plan « *taillé sur mesure pour s'inscrire dans le Plan Good Move* », n'entre-il pas en contradiction avec les engagements du Collège de prévoir de larges consultations avant toute nouvelle redéfinition de la mobilité dans le quartier ?
- Quel est le coût de ce plan ?
- Le Collège ne craint-il pas un regain de tension au sein du quartier et une nouvelle altération de la confiance, déjà bien malmenée, à l'égard du Collège et d'une large part du Conseil communal ?
- Quelle position sera défendue par le Collège à l'occasion de la Commission de concertation qui suivra l'achèvement très prochain de l'enquête publique relative au projet de réaménagement de la mobilité dont question ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :  
 Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:  
 Pour rappel, nous parlons bien d'un projet de « Bruxelles-Mobilité » sur une voirie régionale dans le cadre du CRU III. On a déjà eu une interpellation citoyenne à ce sujet. Le projet a été soumis à l'enquête publique par la Région. Ce n'est pas un projet de la Commune et comme tous les autres projets de la Région, il y a différentes étapes.  
 La Commune donnera son avis pendant l'enquête publique et tout le monde peut aussi y participer. Pour chaque projet de cette envergure il y eu une consultation citoyenne au préalable. Le bureau « Common Ground » est chargé de la participation du projet et a démarré la consultation citoyenne en septembre 2021, en collaboration avec le service « Participation ».

Des rencontres et des présentations ont eu lieu sur place, dans le cadre de cette partie du projet. Des remarques ont été intégrées dans la réflexion. De plus, une rencontre publique a été organisée le 20 juin 2022, à la suite du document distribué dans toutes les boîtes par « Common Ground » dans le quartier du périmètre élargi. Il a également été placé dans les commerces du périmètre. C'est alors que le projet a été discuté sous ses différents aspects.

Quant au fait que mon collaborateur se soit exprimé dans un article de presse, je ne peux que confirmer que la procédure normale a été suivie ; le premier Echevin a exprimé le positionnement du Collège au journaliste et son collaborateur a donné les précisions techniques. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de l'article du journaliste.

Quant aux avis des services de secours au sujet de ce projet, je vous confirme que le « SIAMU » faisait partie du comité d'accompagnement. De plus, vu la future caserne « SIAMU » qui sera implantée sur ce tronçon de la chaussée de Mons, le « SAU » responsable de ce projet était également représenté lors des réunions, ainsi que plusieurs représentants du SIAMU et la police. Toutes les remarques liées aux accès du « SIAMU » et aux particularités de la future caserne ont été intégrées au plan.

Concernant le lien avec le plan de circulation à Cureghem, ce plan a été initié bien avant les études et la mise en œuvre du plan de circulation à Cureghem. Celui-ci a été élaboré de façon à pouvoir être totalement indépendant et donc parfaitement compatible avec l'ensemble des scénarii qui allait être décidés pour le plan de circulation. De ce fait, le retrait du projet du quartier apaisé n'impacte pas les ambitions du projet d'aménagement, ainsi que toute option qui sera prise dans le futur concernant la circulation à Cureghem.

Pour rappel, tout projet est obligé de se conformer au plan de mobilité régional, dans la mesure où celui-ci est réglementaire. Concernant les coûts du plan, à ce stade, la Région nous répond que le coût final du projet sera établi en regard du permis d'urbanisme délivré. Une partie du financement vient de la « CRU ».

Ce projet répond en effet à la critique émise dans le cadre du plan de circulation sur les aspects qualitatifs. Ce projet est une ambition dans le quartier pour améliorer la qualité des espaces publics et apaiser les tensions. Les plus grandes critiques concernaient les mesures temporaires, les blocs de béton, les barrières, des améliorations directes et visibles, plus de zones vertes et d'arbres, une meilleure sécurité routière, plus de qualité, exactement comme le demandent tous les partis dans leurs interpellations au Conseil communal et lors des rencontres dans le quartier.

Le Collège donnera un avis sur ce projet, comme pour tout autre projet. Il est en tous cas satisfait que des investissements soient réalisés à Anderlecht, ce qui n'était pas très souvent le cas auparavant. Après des années de test, le tronçon temporaire sous le pont sera enfin aménagé correctement, comme demandé par le Collège. Je rappelle qu'il y a eu encore un accident mortel en 2018 en raison du manque de visibilité à ce carrefour. Tous les travaux sur les voies de la ligne de tram 81 sont enfin terminés, c'était le dernier tronçon qui devait encore être rénové après la rue Wayez.

G. VAN GOIDSENHOVEN entend que la Commune va exprimer son avis pendant l'enquête publique. Il est plus que sceptique. S'il n'avait pas été membre du Collège pendant longtemps, il aurait pu croire cela, mais tout projet important est mis en avant avec la Région. Il ne faut pas venir dire que la Commune va émettre formellement son avis car il existe déjà. Ou alors, quelque chose dysfonctionne par rapport à cette procédure évidente de discussions qui doivent être menées pour éviter, en Commission de Concertation, que les choses aillent dans des sens complètement différents. On ne va pas travailler sur un vaste projet sans être certains du positionnement de la Commune. Dans tous les cas, c'est toujours ainsi que cela s'est passé auparavant pour les grands projets de mobilité, comme sur les autres grands projets régionaux.

Quant à la consultation de la population, Madame l'Echevine dit qu'elle a eu lieu. Or, les échos qu'il en a ne concordent pas avec cette affirmation. Il a récemment rencontré des commerçants qui lui ont témoigné leur perplexité en se demandant qui avait été consulté. C'est pour cela qu'il y a quelques minutes, il proposait une méthodologie pour arrêter ce débat infini sur qui avait été consulté et comment.

Le Collège souhaite améliorer l'espace public et éviter les blocs de béton. Ce serait effectivement une bonne chose de ne pas ajouter de nouveaux blocs de béton car ils symbolisent, à son sens, une faute de gouvernance et une facilité déconcertante d'aménager des situations provisoirement définitives. Il est vrai que le rond-point du pont du canal était un endroit dangereux. Malheureusement, il a fallu un accident pour que la Région veuille bien répondre aux demandes et aux injonctions successives de la Commune mais, là aussi, il serait grand temps d'enlever ces blocs de béton qui deviennent un élément rédhibitoire de tous les projets en termes de mobilité. Ils sont placés pour des temps beaucoup trop longs, ils ont un impact qualitatif visuel négatif mais constituent aussi des objets potentiellement dangereux.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense, une fois de plus, que beaucoup de personnes vont découvrir un nouveau projet, en tous cas ceux qui n'ont pas eu l'occasion de lire la presse. Il

espère que cela ne sera pas de nature à créer de nouvelles tensions. Les Conseillers communaux auraient aimé avoir une présentation en bonne et due forme, ce qui est important à l'heure où il y a tellement de difficultés, tellement de tensions. Ils souhaitent être plus largement intégrés dans les réflexions et dans la connaissance de ce qui se passe dans la Commune d'Anderlecht.